

## Séminaire régional Animation du volet éducatif du contrat de ville

Mercredi 28 juin 2017  
Lycée Schuman – Metz



### Atelier 2

## Les partenariats à mobiliser pour prévenir le décrochage scolaire

*Assurer la réussite éducative pour tous est l'enjeu de la refondation de l'école voulue par le président de la République. La loi du 8 juillet 2013 traduit l'engagement de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation et fixe des objectifs majeurs concernant l'élévation du niveau de connaissance de tous les enfants, la réduction des inégalités sociales et territoriales et la baisse du nombre de sorties du système scolaire sans qualification.*

*Dans ce cadre, la réduction des inégalités territoriales et des écarts de réussite scolaire entre les élèves résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du pays constituent les principaux enjeux du pilier cohésion sociale du contrat de ville. Pour y répondre, les contrats de ville ont prévu la mise en œuvre de mesures ciblées pour une école exigeante, plus juste et au cœur de la République. Parmi ces mesures, la prévention du décrochage tient une place significative. En effet, le processus du décrochage qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme est multifactoriel et a des conséquences durables et coûteuses.*

*Ainsi, des engagements forts sont actuellement pris sur les actions visant à réduire les sorties sans qualification et à ramener en formation initiale les jeunes ayant quitté prématurément le système éducatif. L'objectif de cet atelier est donc, d'identifier à la suite du vaste plan national " Tous mobilisés pour vaincre le décrochage", les points de blocage et les leviers qui peuvent favoriser l'articulation des compétences respectives de chaque acteur et la mobilisation de tous autour des mesures de prévention du décrochage (dispositifs expérimentés, outils locaux de pilotage élargi ou contractualisation).*



### Dispositif d'accompagnement à l'insertion renforcée – Sandra Chardon, éducatrice à la « Sauvegarde la Marne ».

L'association porte depuis longtemps des établissements d'aide sociale à l'enfance, protection de la jeunesse, prévention spécialisée : 3 MECS<sup>1</sup> pour les adolescents-es, 1 MECS pour les enfants et les adolescents-es (centre éducatif et scolaire), un centre éducatif fermé, un atelier pédagogique d'insertion, un Services d'Action Éducative en Milieu Ouvert, 4 activités contrat de ville, un point de rencontre.

L'association s'occupe aussi des élèves en décrochage partiel ou total et mène des accompagnements individuels de chaque mineur. La prise en charge des mineurs s'incarne dans un accompagnement régulier soutenu et spécialisé. La durée de la prise en charge est variable.

---

<sup>1</sup> Maison d'enfant à caractère social

L'intégration aux dispositifs se fait à la demande de différents partenaires (Assistant-e Sociale Scolaire, équipe pédagogique, mission locale, club de prévention, STEMO<sup>2</sup> Châlons-en-Champagne, circonscription, plateforme de lutte contre décrochage scolaire et chef d'établissement.) Dans de rares cas, il y a des saisies directes des familles mais cela passe toujours par un entretien réalisé avec un professionnel qui permet d'établir la situation dans laquelle se trouve le jeune.

Lorsqu'un jeune est décrocheur, plusieurs solutions peuvent lui être proposées mais il y a toujours une recherche d'équilibre entre les cours et l'extérieur (les associations, les entreprises, les ateliers éducatifs et techniques.) Des conventions sont passées avec les établissements pour proposer des demi-journées à l'extérieur de l'école sans qu'il y ait décrochage entier. C'est un moyen d'aider les jeunes à comprendre pourquoi ils sont en décrochage.

Avec les plus de 16 ans, ce sont plutôt des missions d'insertion avec un accompagnement concret. Souvent, les jeunes ont peur de faire seul, ne savent pas faire et les familles ne sont pas toujours disponibles pour les accompagner (par manque de temps, d'intérêt ou parce qu'elles peuvent être perdues dans le système). Cet accompagnement se fait jusqu'à ce que le jeune ait trouvé une issue (contrat avenir, apprentissage, reprise d'étude) avec prise en compte des compétences. L'ensemble de ce travail se fait en partenariat avec les missions locales et d'autres partenaires. C'est ce qui permet d'aboutir à quelque chose de cohérent.

Ce dispositif suit environ 30 à 40 jeunes par an (en théorie). Dans les faits, ce sont plutôt 70 personnes par an, avec 85% de sorties positives. La durée de prise en charge n'est pas fixée à priori. Les objectifs sont définis au départ avec les « commanditaires », puis ils sont affinés au fur et à mesure de l'accompagnement. Le jeune sort du dispositif une fois que sa situation est stable.

Ce travail est également mené en lien avec les familles, qui font partie de la démarche.

### **Des adultes-relais dans les collèges – Thomas Resch et Claire Rossini de l'ARSEA<sup>3</sup>, Jacques Schweitzer du collège Solignac à Strasbourg**

La mise en œuvre du dispositif présenté part d'un constat partagé : la mise en œuvre d'une sanction, et notamment l'exclusion, est propice à une rupture du lien avec l'école en particulier chez les élèves les plus fragiles. Cela peut être générateur de décrochage, voire de délinquance.

Tout est parti d'une volonté politique autour de la mise en place de la Zone de Sécurité Prioritaire. La première réunion a consisté à définir les contours du dispositif autour de la notion de médiation avec les familles. Cela s'inscrit dans le cadre de la circulaire n°2014-059<sup>4</sup> qui prévoit des mesures alternatives aux sanctions.

Le projet porte sur la mise à disposition par l'ARSEA d'un-e adulte-relais dans trois établissements scolaires. Il-elle a un rôle de médiation, chargé-e de mettre en œuvre des mesures alternatives aux sanctions d'exclusion temporaire et un rôle de médiation avec les familles des élèves concernés.

Les postes adulte-relais sont des contrats aidés de 3 ans pour des personnes sans emploi ou éloignées de l'emploi et domicilié en QPV. Le-la médiateur-trice scolaire intervient directement au sein de l'établissement, sous la responsabilité du Principal du collège. Cette action est financée dans le cadre du contrat de ville (Etat et département) et l'ARSEA a signé une convention avec l'Etat et une autre avec les trois collèges concernés.

---

<sup>2</sup> Services Territoriaux Educatifs de Milieu Ouvert

<sup>3</sup> L'ARSEA (Association Régionale Spécialisé d'action sociale d'Éducation et d'Animation) est une association structurée autour de trois pôles d'activités : protection de l'enfance, handicap et développement social. Elle accompagne environ 12.000 personnes/an et compte 1.200 salariés-es.

<sup>4</sup> [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=79279](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79279)

Les principales missions de la personne en poste adulte-relais sont de :

- prévenir la délinquance,
- participer aux dispositif « élèves exclus » de l'ARSEA,
- anticiper et lutter contre le décrochage scolaire, par la médiation avec les parents d'élèves les plus éloignés des attentes de l'institution scolaire (construire la relation avec les parents et maintenir l'élève dans son parcours scolaire).

Les compétences attendues des médiateurs-trices sont les suivantes :

- Connaissance, même de manière élémentaire, des principes fondamentaux du développement des enfants et des adolescents,
- Capacité à identifier les besoins et à analyser les situations et les problèmes,
- Intérêt pour l'institution scolaire,
- Aptitude à se positionner dans une fonction de médiation,
- Capacité à percevoir l'environnement social et culturel des quartiers
- Aptitude à travailler en équipe.

La formation de médiateur scolaire dépend de l'ARSEA qui dispose d'un pôle formation. En tant qu'employeur, l'ARSEA a des obligations :

- Proposer des formations dès la prise de poste, (*formation à la médiation, formations thématiques...*)
- favoriser l'élaboration d'un projet professionnel,
- assurer l'enclenchement de la recherche d'emploi ou de démarches de formation.

Les médiateurs-trices bénéficient également des actions d'accompagnement spécifiques du CGET :

- journées d'échange de pratiques et d'information avec les autres personnes en contrat adulte-relais du Bas-Rhin,
- une aide à la construction du parcours de formation,
- un accompagnement personnalisé à la mobilité professionnelle.

Le collège Solignac est un des plus petits collèges de l'académie de Strasbourg et compte 360 élèves. Il est situé dans le quartier du Neuhof, qui a fait partie des quinze premières ZSP. Les indicateurs sociaux sont marquants et le collège se caractérise par une absence de mixité sociale. Il arrive que des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive soient prises à l'encontre des élèves. Dans certains cas, ces sanctions sont assorties d'une mesure alternative par la mobilisation de l'adulte-relais médiateur. L'élève va pendant plusieurs jours, se rendre dans un lieu de stage qui lui permettra de revaloriser des compétences ou de se mettre dans un autre cadre pour qu'il-elle puisse comprendre le caractère universel de certains comportements. A charge pour l'adulte-relais de définir le lieu d'accueil du ou de la jeune et de mettre en place la mesure alternative.

Quand tout est établi, il y a une rencontre avec l'élève et la famille pour leur présenter le projet et les convaincre. En cas de refus ou de non adhésion au projet, c'est l'exclusion. Ce n'est pas toujours facile de recevoir un avis positif et une adhésion de la famille et de l'élève. En effet, il y a une forme de sentiment d'insularité, il est difficile de sortir du quartier. Le rôle de l'adulte-relais est à ce moment-là extrêmement important, dans l'accompagnement du ou de la jeune (présence permanente ou non).

Un autre objectif de cette action est de permettre à l'enfant de revenir apaisé dans le cadre de la classe et dans la réalisation de son parcours scolaire. La sanction a été réalisée. Mais attention certains lieux de stage sont plus intéressants pour les élèves que de retourner au collège. Ainsi, peut être mis en place un système pour que l'élève puisse retourner dans la structure pendant les vacances. L'accompagnement de l'adulte-relais se fait également après la réalisation de la sanction. Même si l'action a des effets positifs, la vigilance doit être maintenue.

Ce dispositif trouve une place dans l'établissement, en cohérence avec ce qui y est installé<sup>5</sup>, à la philosophie de la sanction qui y est déployée. Les mesures alternatives sont une forme de rétablissement de la victime et de l'auteur. Le jugement se manifeste sur l'acte et non sur la personne. Il s'agit de restaurer le lien entre les personnes, d'apaiser la communauté éducative, de construire le lien avec la famille. Il est important de placer les parents aux côtés de la communauté éducative quand une sanction est portée.

Ce dispositif ne doit pas être hermétique avec ce qui se passe dans l'ensemble de l'établissement et tous les partenaires intérieurs du collège mais aussi avec des partenaires extérieurs (CSC, équipes de prévention spécialisée, associations...)

Le dispositif est déployé dans trois collèges. La coordination d'ensemble se fait au sein de l'ARSEA, qui balaye l'ensemble des situations, cherche des lieux d'accueil variés. Il est également envisagé de développer ces actions sur le temps des vacances. En tant qu'employeur, c'est l'ARSEA qui assure la gestion administrative des postes, qui doit former les médiateurs-trices en fonction des besoins, évaluer leur action, etc.

Un comité de pilotage se réunit deux fois par an. 194 situations ont été recensées sur les trois collèges avec 71 mesures prises à l'extérieur du collège. Actuellement, un adulte-relais est en poste depuis deux mois. Il suit 17 élèves et s'est occupé de 5 mesures de sanction.

Le dispositif reste fragile en ce qui concerne les recrutements des adultes-relais. Les profils de poste sont bien particuliers et peu de personnes éligibles au statut (ou poste) d'adulte-relais y correspondent. Lorsque cela est le cas, la personne trouve rapidement un poste plus pérenne. Il y a donc un turn over important.

Le dispositif manque quand il y a des périodes de latence entre deux adultes-relais. Cependant, malgré le manque ressenti dans ces périodes de latence, il y a encore une nécessité de convaincre les équipes professionnelles (CPE, AS...)

La plus-value de ce dispositif est le croisement des approches sur les situations des élèves. L'enjeu est de faire évoluer les regards que porte l'établissement sur l'élève et de transformer la culture de la sanction. Le dispositif participe à l'amélioration des relations avec les familles. Néanmoins, c'est un dispositif « lourd » qui demande une attention de tous les instants. Ce dispositif est en cours d'essaimage sur l'ensemble du département du Bas-Rhin.

## Débats/questionnements

✓ *Quelles sont les instances dans lesquelles tous les partenaires se réunissent ? Est-ce qu'il n'y a pas des redites, avec le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ou d'autres choses déjà en place ?*

A Solignac il y a une commission de suivi interne et externe. Elle se réunit tous les 15 jours le vendredi matin et compte 15 personnes environ.

A la « Sauvegarde de la Marne », il n'y a pas de temps spécifique qui réunit tous les partenaires. Tout dépend de la situation du jeune. C'est la médiatrice qui met en place une réunion tous les deux mois où un point est fait avec tous les partenaires concernés par la situation. Cette réunion se déroule en partie en présence de la famille et du jeune et une partie uniquement entre professionnels-les. Pour le suivi du dispositif, il y a une instance qui se réunit deux fois par an à l'échelle du QPV ou du QVA.

---

<sup>5</sup> Il existe un LATI (Lieu d'Accueil Temporaire Individualisé) au collège, et une psychologue clinicienne est mise à disposition.

- ✓ *Est-il difficile de recruter les adultes-relais ? J'ai bien compris qu'il fallait répondre aux différents critères de recrutement des adultes relais mais qu'en plus, il y a un profil de poste établi pour être médiateur. Cela ressemble à un profil de travailleur social.*

Tout l'enjeu est de recruter quelqu'un qui ne soit pas trop éloigné du profil, mais qui ne soit pas sur diplômé. Bon nombre de médiateurs-trices ont ensuite acquis un diplôme de travailleur social. L'ensemble des adultes-relais qui ont occupé ces postes de médiation ont trouvé un emploi. On est à 100 % de sortie positive.

- ✓ *Est-ce que des temps de formation commune ont été envisagés entre enseignants-es et adultes relais ?*

Cela serait envisageable mais le turn over est très fort chez les adultes-relais ce qui empêche la stabilité. Néanmoins, cela pourrait permettre un rapprochement en termes de culture de médiation et de gestion du conflit.

- ✓ *Comment gérez-vous les relations avec l'élève lorsque les adultes relais partent ? Leur départ peut rompre un lien de confiance créé avec les élèves ?*

Effectivement, les départs permanents sont difficiles à gérer pour les élèves d'où l'importance du partenariat. Parce que lorsque le-la médiateur-trice quitte son poste, ce sont les acteurs classiques de l'établissement qui doivent prendre le relai.

- ✓ *Lorsque vous parlez de participation des parents, s'agit-il de tous les parents ?*

L'important c'est de faire comprendre qu'on ne juge pas ce que l'enfant est mais ce qu'il a fait. Le but est de faire comprendre que ce qui est cherché au collège l'est aussi à la maison, au travail, et globalement dans la société. Il y a des parents qui s'opposent à ce que l'on propose mais en général, à partir du moment où les parents sont rassurés sur la nature de la sanction, cela fonctionne.

- ✓ *Quelle est la place donnée à l'adulte-relais dans l'établissement ? Est-ce qu'il-elle a un bureau ? Est-ce qu'il-elle est comme un-e assistant-e d'éducation ? Quel est le regard qui est porté sur le poste ? Comment les élèves le découvre-t-il ?*

Cela dépend des orientations prises dans chaque établissement. Parfois, il-elle est placé-e en vie scolaire. A Solignac il-elle n'a pas eu de bureau immédiatement mais était plutôt dans l'espace de remise en forme scolaire (ERFS financement FIPD). C'est d'abord un lieu de prise en charge individualisée quand il y a sanction mais cela peut parfois venir d'une demande de l'élève qui exprime avoir besoin d'aide (environ 90 élèves par an). C'est un espace ouvert aux éducatrices de prévention spécialisée. Une psychologue est également disponible pour les élèves qui souhaitent la rencontrer. Son poste était financé par la fondation de France au départ mais c'est actuellement une demande de financement FIPD qui a été faite pour couvrir son poste. Il n'est pas sûr que cette demande soit acceptée. On est aussi dans des incertitudes.

- ✓ *Pourquoi n'avez-vous pas fait le choix d'embaucher un-e éducateur-trice plutôt que des adultes-relais ?*

Lorsque l'ARSEA a repris le projet, ils ont voulu poursuivre ce qui avait été initié par l'association qui a créé le dispositif et qui était en train de périliter. Ces axes de travail avaient déjà été engagés. Ensuite, la contrainte du financement a joué un rôle aussi. Un adulte-relais est embauché en contrat aidé ce qui allège l'association.